



Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Ville
et du logement

Le 14 octobre 2019

Communiqué de presse

Les ministres de l'intérieur et du logement ont rencontré 21 grands élus locaux pour échanger sur les réponses collectives à apporter à l'accueil des réfugiés

A la suite du débat qui s'est tenu au Parlement sur la politique migratoire, les ministres de l'intérieur, M. Christophe CASTANER, et de la ville et du logement, M. Julien DENORMANDIE ont reçu ce lundi 14 octobre 21 élus locaux, représentant notamment les grandes villes et les métropoles (Paris, Rennes, Lille, Grande-Synthe, Clermont Auvergne, Beauvais, Brest métropole, Aubervilliers, Bordeaux, Grand Besançon métropole, Metz, Toulouse, Grenoble, Dijon métropole, Strasbourg, Annecy, Nantes métropole, Grand Nancy métropole, Saint-Denis, Montpellier Méditerranée métropole), afin d'échanger avec eux sur l'accueil des réfugiés sur le territoire national. Les échanges ont permis de souligner la complexité des enjeux et la nécessité d'avoir des réponses coordonnées et à la hauteur des défis.

L'Europe, et la France en particulier, font face à un défi migratoire majeur qui résulte, d'une part, d'événements dramatiques, de conflits ou de guerres civiles qui ravagent certaines régions du monde et, d'autre part, de migrations répondant à d'autres logiques.

Devant les élus locaux, le ministre de l'Intérieur a eu l'occasion de rappeler que depuis 2017 la France connaît une situation migratoire inédite notamment au regard de l'augmentation de la demande d'asile. Ainsi en 2018, plus de 120 000 demandes d'asile ont été déposées soit une augmentation de 22 % par rapport à 2017. Une situation exceptionnelle qui « met sous pression notre capacité collective à bien traiter les demandes de celles et ceux qui ont un réel besoin de protection et qui sont les premières victimes d'un système en tension ».

Face à cette situation, le Gouvernement a pris ses responsabilités. Depuis le début du mandat, 7500 places pour demandeurs d'asile ont été créées, ainsi que 5 000 places dédiées à l'hébergement de certains réfugiés. Cet effort représente une augmentation de 14 % des capacités d'accueil des demandeurs d'asile, et leur doublement en 5 ans. Il traduit une multiplication par plus de trois des capacités dédiées aux réfugiés en deux ans.

Si la politique de l'asile est une compétence régaliennne, les maires de grandes villes et les présidents de métropole font face à la fois à l'enjeu des campements qui se forment dans

des conditions indignes dans certaines villes ainsi qu'à l'intégration des demandeurs d'asile s'étant vu reconnaître le statut de réfugié.

S'agissant des campements, le ministre de l'Intérieur a rappelé « la détermination de l'Etat à agir, comme ce fut récemment le cas à Calais, Grande Synthe ou Saint Herblain et la nécessité d'une action coordonnée avec les collectivités, en matière de salubrité publique, comme de prévention des installations de voie publique ».

S'agissant de l'intégration des réfugiés, le ministre en charge de de la ville et du logement a souligné qu' « avec la maîtrise de la langue et l'accès à l'emploi, le logement est une des trois conditions clés de l'intégration. C'est pour cela que le relogement des réfugiés est un axe prioritaire du plan Logement d'abord. Entre janvier 2018 et août 2019, près de 33 000 réfugiés (dont plus de 13 000 depuis janvier 2019) ont pu accéder à une solution de logement pérenne ou adaptée sous l'action coordonnée des services de l'État en lien avec les élus locaux et les acteurs associatifs et en veillant à ce que cela ne se fasse sans concurrence avec d'autres publics.»

Tous les leviers sont à activer : parc privé, logement adapté, logement social, mobilisation de la société civile pour de l'hébergement citoyen.

L'Etat continuera de prendre pleinement ses responsabilités mais ne peut agir seul.

Les ministres ont invité les collectivités à poursuivre/intensifier leur engagement, notamment en se fixant des objectifs à la hauteur du défi de la crise migratoire, comme le fait l'Etat, notamment en Île-de-France avec l'objectif fixé par le préfet de région de 600 personnes réfugiées à reloger dans le parc social sur le contingent préfectoral d'ici la fin de l'année.

Le défi migratoire est immense, la mobilisation doit être à la hauteur et ne sera efficace que si elle collective.

Service de presse de M. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr

Service de presse de M. Julien DENORMANDIE, ministre de la Ville et du Logement

01 44 49 85 65 - communication.jd@cohesion-territoires.gouv.fr